

Rennes, le 21 Juin 2024

Madame, Monsieur,

En novembre 2024, la Société Française de l'Escarre (SFE) organisera la 4<sup>ème</sup> enquête décennale de prévalence de l'escarre dans les établissements de santé en France. La première remonte à 1994. En 2014 cette enquête avait concerné 21 538 patients dans 776 services hospitaliers. 8,1% en moyenne étaient porteurs d'escarres.

L'escarre est une complication grave, pouvant entraîner le décès. C'est une lésion des tissus cutanés et sous cutanés secondaire à un appui prolongé en regard d'un relief osseux. Deux facteurs principaux sont identifiés : l'immobilité et la dénutrition. Elle survient préférentiellement au décours d'une immobilisation (urgences, fracture, séjour en réanimation...), en cas de déficience neurologique chronique (AVC, lésion médullaire) ou chez le sujet âgé polyopathologique alité.

Il s'agit d'un problème de santé publique responsable d'un allongement important des durées d'hospitalisation, de nombreux décès et d'un surcout considérable pour le système de santé. Le poids de l'escarre sur le système de santé français n'est pas connu, mais il représente par exemple aux USA près de 27 milliards de dollars par an et plus de 60 000 décès, plus de 9 milliards de dollars en Australie et près de 4% du budget de santé au Royaume Uni.

La stratégie de prévention repose sur la diffusion de recommandations de bonnes pratiques cliniques en lien avec l'analyse d'indicateurs. En France, il n'y a pas d'indicateurs annuels quantitatifs de cet événement indésirable contrairement aux pays sus cités.

Cette nouvelle enquête permettra de mesurer l'évolution de la situation, de nous comparer aux autres pays, de proposer une stratégie nationale d'actions de prévention, de cibler les thématiques prioritaires des recommandations de bonnes pratiques pour les années à venir et de proposer des indicateurs de suivi.

Sur le plan réglementaire, la Société Française de l'Escarre (SFE) est promotrice de cette enquête réalisée en conformité avec la loi Jardet, dans le cadre d'une recherche n'impliquant pas la personne humaine (RNIPH). Chaque établissement acceptant de participer disposera d'une plateforme sécurisée pour saisir ses résultats, conformément à la MR004 et au RGPD. A l'issue de l'enquête, les établissements disposeront d'un accès sécurisé à leurs résultats et pourront se comparer de manière anonyme à la base de données nationale.

La SFE a besoin de votre appui pour diffuser l'enquête auprès des établissements publics et privés de votre région. Elle se déroulera sur la période du 12 au 24 novembre 2024, avec des premiers résultats publiés en 2025. Votre soutien sera mentionné dans les rapports et dans les communications orales et écrites qui en découleront.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et restons à votre disposition pour en échanger ou pour toute question.

Bien cordialement,

Dr Sandrine Robineau,

Présidente de la Société Française de l'Escarre

Pr Anthony Gélis

Vice-président de la Société Française de l'Escarre

Président du Conseil Scientifique.